

PLAN D'ÉTUDES

2019 - 2020

**Doctorat en Management /
Ph.D. in Management**

Doctorat en Management / Ph.D. in Management

Crédits

Dans le but de renforcer leurs compétences, les doctorant-e-s doivent obtenir **18 crédits**, qu'ils/elles peuvent acquérir de différentes manières (voir précisions ci-après). Pour ce faire, les doctorant-e-s doivent avoir l'accord du directeur-trice de thèse. Les crédits obtenus doivent être pertinents par rapport au domaine de recherche ou aux disciplines connexes. La moitié (soit 9) des crédits doivent être acquis au cours des deux premières années de doctorat.

Qu'est-ce qui compte comme crédit ?

Les crédits sont répartis dans **trois catégories** (décrites ci-dessous). Le/a doctorant-e doit obtenir un nombre minimal de crédits dans chacune d'entre elles.

1. Cours pour doctorant-e-s et écoles d'été universitaires (au moins 6 crédits)

- Réussite de cours pour doctorant-e-s proposés par l'Université de Genève ou une autre université suisse reconnue et tournée vers la recherche (2 crédits par cours)
- Participation concluante à des écoles d'été universitaires destinées aux doctorant-e-s (2 crédits par école d'été)

2. Ateliers et conférences internationaux, collaborations (au moins 4 crédits)

- Participation active à des conférences scientifiques internationales reconnues dans des domaines de recherche pertinents (il faut y avoir présenté des travaux originaux) (2 crédits par conférence)
- Participation concluante à des ateliers scientifiques proposés par l'Université de Genève ou une autre université reconnue et tournée vers la recherche, en Suisse ou à l'étranger (1 crédit par journée complète)
- Visites officielles à l'étranger auprès d'autres institutions de recherche, d'une durée minimale de deux semaines (visites étayées par une invitation formelle ou un financement par le FNS (2 crédits par visite)

3. Soutien à l'enseignement et à l'institution (au moins 4 crédits)

- Soutien important à l'organisation d'ateliers et de conférences scientifiques (2 crédits)
- Soutien important à la soumission d'une requête pour un projet de recherche, par exemple une demande auprès du FNS ou des subventions de recherche de l'Union européenne (2 crédits)
- Soutien important à un programme de développement au sein de la GSEM (2 crédits)
- Soutien important à l'élaboration de cas pédagogiques (2 crédits)
- Activités d'enseignement dépassant le cadre des tâches définies dans le cahier des charges (1 crédit par jour)

Validation par le comité de thèse

Le/a doctorant-e doit avoir récapitulé les conditions mentionnées précédemment et les avoir étayées (par exemple par des certificats de participation) au moment où il/elle dépose sa thèse.

Le Comité Scientifique de l'Institute of Management confirme que les conditions sont remplies.

Pour plus d'informations: <https://www.unige.ch/gsem/fr/programmes/doctorat/management/>